

Cejourd'hui Mardy dia neuf de novembre 1748 Pas Mont. Nieu  
 Chaplain de cette par. Souffigné, ont été Conyants en Mari  
 Daniel fils de feu Guillaume Lucas et de feu Marie Marg  
 Blaudet, de la par. Siletot. Et Marie Anne Verdier, veufve  
 Jean Coustard, fille de feu Jean Verdier, de feu Mari Anne  
 Levesque de cette par. après la publication de leurs bans  
 a été bien et dûment faite aux grâces des Messes paroissie  
 sans opposition, ce que led. parties furent fies  
 par le dit Chaplain, par le Procureur de cette par. Levesque, de  
 Sassetôt de la par. de Siletot, de la par. de Sassetôt Souffigné.

La mariage d'iceux  
 Marie Anne Verdier

Lucas

Par le Procureur  
 Jean Verdier

Par le Chaplain  
 Levesque